



AILE PARLEMENTAIRE  
DU BLOC QUÉBÉCOIS

# COMMUNIQUÉ

## Pour diffusion immédiate

*La Chambre des communes adopte la motion M-300 pour les bonifications au SRG*

### « LA BALLE EST DÉSORMAIS DANS LE CAMP DES CONSERVATEURS; LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI DOIT ÊTRE MODIFIÉ »

– Carole Freeman et Ève-Mary Thaï Thi Lac

Ottawa, mercredi 27 mai 2009 – « En unissant leur voix pour appuyer les demandes du Bloc Québécois, les parlementaires de la Chambre des communes passent un message très clair au gouvernement Harper : la situation de dizaines de milliers d'aînés laissés pour compte par les lacunes du Supplément de revenu garanti est totalement inacceptable. Il faut modifier en profondeur le programme de Supplément de revenu garanti », a déclaré aujourd'hui la porte-parole du Bloc Québécois en matière d'aînés, d'éthique et d'accès à l'information et députée de Châteauguay–St-Constant, **Carole Freeman**, en commentant l'adoption un peu plus tôt de la motion M-300 du Bloc Québécois visant à bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG).

La motion prévoit la pleine rétroactivité des montants dont les prestataires ont été privés, une hausse de 110 dollars par mois des montants accordés en vertu du SRG, l'inscription automatique pour les personnes de 65 ans et plus qui y ont droit ainsi que le versement des prestations pour une période de six mois pour les conjoints des prestataires après leur décès. Les députés libéraux et néo-démocrates ont tous signifié leur appui à la motion déposée par le Bloc Québécois, mais les conservateurs s'y sont opposés.

« En 2001, plus de 68 000 personnes âgées, parmi les plus vulnérables de notre société, étaient privées de prestations alors qu'elles y avaient droit. Plusieurs ignoraient jusqu'à l'existence du SRG. Le Bloc Québécois a vigoureusement dénoncé les irrégularités du programme et il a travaillé pour faire en sorte que le gouvernement fédéral informe adéquatement les aînés et rembourse les sommes dues. Malgré cette opération, plusieurs milliers de personnes n'en bénéficient toujours pas. Le gouvernement s'est cantonné jusqu'ici dans une insensibilité navrante, une attitude inacceptable pour une très large majorité des Québécois et des Canadiens qui, eux, croient à l'importance de venir en aide aux plus démunis », a rappelé sa collègue députée de Saint-Hyacinthe—Bagot, **Ève-Mary Thaï Thi Lac**, qui a déposé le projet de loi au nom du Bloc Québécois.

« La motion du Bloc Québécois fait également l'objet d'un large consensus au sein des associations représentant les personnes âgées. Le Réseau FADOQ, l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) ainsi que l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) soutiennent tous les démarches du Bloc Québécois pour améliorer le sort de nos aînés. L'Assemblée nationale a également appuyé à l'unanimité les modifications réclamées par le Bloc Québécois. Une réforme en profondeur est nécessaire et la balle est dans le camp des conservateurs, qui devront porter seuls l'odieux de leur geste s'ils refusent de tendre la main à tous ces gens qui ont un urgent besoin d'aide », a conclu **Carole Freeman**.

– 30 –

Renseignements :

Karyne Duplessis Piché, attachée de presse  
Aile parlementaire du Bloc Québécois  
Tél. : 613 947-2495  
Cell. : 613 296-1041  
[www.blocquebecois.org](http://www.blocquebecois.org)